ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Karaté au JO de Paris 2024

Question écrite n° 23968

Texte de la question

M. Pierre Cordier appelle l'attention de Mme la ministre des sports sur la décision du comité d'organisation des jeux Olympiques (COJO) de ne pas retenir le karaté au titre des sports additionnels pour les jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Pourtant, le karaté, fort de 5 000 clubs présents dans tous les territoires, est très pratiqué par la jeunesse et pourvoyeur régulier de médailles au plan international. Il semblait par conséquent naturel qu'il figure parmi les sports additionnels présentés par le COJO au CIO. Sur le plan international, la France se place de plus en plus régulièrement dans les trois premières nations mondiales. Il demande par conséquent au Gouvernement d'intervenir afin de permettre la conservation du karaté en sport additionnel pour les JO de Paris 2024.

Texte de la réponse

Le Comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (COJO) a choisi les quatre sports additionnels suivants au programme olympique : le break dance, le skateboard, l'escalade et le surf. Cette décision a été annoncée le 21 février 2019 par le COJO, en conformité avec les principes qu'il avait fixés : choix de sports innovants, à dominante urbaine et ayant un fort impact sur la jeunesse. Elle a été approuvée par la commission exécutive du Comité international olympique (CIO) le 27 mars, puis par la session du CIO le 25 juin, à l'unanimité. En décembre 2020, elle sera soumise à la validation du CIO qui aura encore la faculté de retirer un ou plusieurs des quatre sports additionnels choisis par le COJO. Mais dès à présent, il n'est plus possible d'ajouter de nouveaux sports à cette liste. Le COJO avait reçu début mars la Fédération internationale de karaté, peu après l'annonce de ces nouveaux sports, afin de répondre à ses interrogations. Aucune négociation n'avait été engagée par la suite entre ces deux instances. En tout état de cause, le ministère des sports rappelle son soutien appuyé à la fédération française de karaté. Il a ainsi été décidé de lui accorder en 2019 une subvention de plus d'un million d'euros, notamment pour le développement du sport de haut niveau dans la perspective des JO de 2020 où le karaté figurera au programme des Jeux olympiques de Tokyo, conformément à la décision du COJO japonais. Ce montant représente une augmentation de l'ordre de 20 % par rapport à l'effort financier du ministère des sports en 2018 et marque son attachement à ce sport, porteur de valeurs fortes et qui compte plus de 250 000 licenciés. Indépendamment du choix du COJO quant aux sports additionnels qui figureront au programme de Paris 2024, la pratique du karaté en France continuera de faire l'objet d'une grande attention de la part du ministère des sports.

Données clés

Auteur : M. Pierre Cordier
Circonscription : Ardennes (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 23968
Rubrique : Sports
Ministère interrogé : Sports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE23968

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 22 octobre 2019, page 9352
Réponse publiée au JO le : 26 novembre 2019, page 10379